



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 Décembre 2023

Délibération n°FL-07/12/23-3

Objet : Modification des tarifs de restauration scolaire, ACM et PAI

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aubry du Hainaut, légalement convoqué par le Maire le 29 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Mariages;

Sous la présidence de : **Raymond ZINGRAFF, Maire**

Etaient présents : Raymond ZINGRAFF, Elisabeth DUBOIS, Jérôme DENYS, Colette DESZCZ, Thierry COCHON, Régis GOFFART, Maria PACE, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Monika MAYEUX, Jean-Pierre DAMIENS

Etaient représentés : Christophe LECOSSIER donne procuration à Thierry COCHON, Jean-Marc GOSSELIN donne procuration à Elisabeth DUBOIS, Julie LAI donne procuration à Colette DESZCZ, Adeline COCHETEUX donne procuration à Raymond ZINGRAFF, Alexandre LECAT donne procuration à Régis GOFFART, Jean-Pierre LAUDE donne procuration à Jean-Pierre DAMIENS, Yves MAILLARD donne procuration à Monika MAYEUX

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Colette DESZCZ est nommée secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

EXPOSÉ :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société API RESTAURATION nous a fait part de l'actualisation de ses tarifs au 1^{er} janvier 2024, soit une augmentation de 4.70%.

Il y a donc lieu de modifier les tarifs comme suit :

Restaurant scolaire				
Quotient familial	Quotient 1 inférieur à 700	Quotient 2 de 701 à 1000	Quotient 3 de 1001 à 1500	Quotient 4 plus de 1500
Aubry sien	4.53€	4.58€	4.62€	4.67€
Extérieur à Aubry du Hainaut	5.43€	5.49€	5.52€	5.57€
Inscription exceptionnelle	Majoration de 1.20€ selon le tarif de votre catégorie			

Accueil de loisirs					
Fonctionnement à la journée (9h00 – 17h00)					
Quotient familial	Quotient 1 inférieur à 700	Quotient 2 de 701 à 1000	Quotient 3 de 1001 à 1500	Quotient 4 plus de 1500	supplément camping/jour
Aubry sien	10.06€	10.40€	10.73€	11.07€	4.00€
Extérieur scolarisé à Aubry du Hainaut	13.14€	13.49€	13.82€	14.15€	4.00€
Extérieur à Aubry du Hainaut	19.14€	19.49€	19.82€	20.15€	4.00€

Tarif PAI (période scolaire)				
(repas préparé par la famille)				
	Quotient 1	Quotient 2	Quotient 3	Quotient 4
Quotient familial	Inférieur à 700	De 701 à 1000	De 1001 à 1500	Plus de 1500
Aubry sien	1.61€	1.66€	1.70€	1.75€
Extérieur scolarisé à Aubry du Hainaut	2.51€	2.57€	2.60€	2.65€

Inscription exceptionnelle	Majoration de 1.20€ selon le tarif de votre catégorie
----------------------------	---

ALSH journée tarifs PAI				
(repas préparé par les familles)				
	Quotient 1	Quotient 2	Quotient 3	Quotient 4
Quotient familial	Inférieur à 700	De 701 à 1000	De 1001 à 1500	Plus de 1500
Aubry sien	6.35€	6.69€	7.02€	7.36€
Extérieur Scolarisé à Aubry du Hainaut	9.43€	9.78€	10.11€	10.44€
Extérieur à Aubry du Hainaut	15.43€	15.78€	16.11€	16.44€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Décide de modifier les tarifs de participation des familles aux services ACM, restauration scolaire et les tarifs Plan d'Accueil Individualisé, comme ci-dessus présentés à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Signatures :

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Signée le 11 décembre 2023
 Transmis en préfecture le 12 décembre 2023
 Publié sur le site le 12 décembre 2023